

MOTION DEPOSÉE PAR LES ASSOCIATIONS :

« Environnement Entraigues », ADECV environnement du cadre de vie d'Entraigues, Association de protection et de défense des quartiers Nord du Pont de la Pierre, Association des riverains de la Trévouse, Vedène Provence Environnement, Saint Sat'Environnement

Nous, Collège des Riverains et associations de protection de l'environnement,
siégeant à la CSS du Centre multi-filières d'Entraigues exploité par la société Sita Sud, représentons les riverains et les associations de protection de l'environnement.

A l'ordre du jour de cette CSS figure en 3° point la demande d'autorisation d'exploiter le pôle multifilières de valorisation et de traitement de déchets non dangereux d'Entraigues sur la Sorgue et la demande de servitudes d'utilité publique. Sur ce point, nous souhaiterions rappeler les conclusions de la commission d'enquête :

- Plus aucun déchet biodégradable admis (y compris les ordures ménagères en provenance de l'UVE de Vedène),
- Pas d'augmentation de tonnage annuel et aucune admission de mâchefers sur le site,
- un réseau permanent de surveillance de la qualité de l'air,
- des modalités de contrôle des envois à préciser.

En cas de non-respect de ces conclusions dans leur intégralité, l'avis de la commission d'enquête sera réputée défavorable.

Par ailleurs, la commission d'enquête publique recommande au préfet :

- de saisir l'ARS pour étudier la mobilisation des réseaux de veille médicale
- de ne pas permettre l'usage de produits neutralisants les odeurs tant que leur innocuité n'est pas établie par les autorités sanitaires,
- de faire faire par ses services des prélèvements et analyses régulières des eaux souterraines,
- de prescrire sans délai la réalisation de l'étude technico économique prévue au PPA concernant les poussières non canalisées.

Au nom du principe de précaution et par honnêteté vis-à-vis des populations riveraines à qui l'on ment depuis longtemps, nous réclamons bien évidemment la fermeture du « pôle multifilière d'Entraigues » pour 2018 au plus tard. Nous ne saurions accorder notre aval à un nouveau projet alors même que l'entreprise n'a jamais fait la preuve d'une bonne application de la réglementation. Que répondront les services de l'état à la population lorsqu'elle se tournera vers eux pour demander POURQUOI malgré les risques sur l'environnement et la santé des habitants, avoir AUTORISÉ tout cela ?

A ce jour, nous, associations, nous sommes dans notre rôle d'alerte. S'il le faut, selon la suite donnée à ce dossier, nous n'hésiterons pas à aller plus loin si des manquements étaient constatés dans l'application des conclusions et recommandations des commissaires enquêteurs. L'Etat et les personnels instructeurs et signataires du dossier engagent leur responsabilité. Nous ne tenons pas à être spectateurs d'un désastre annoncé.

C. CEERL
Environnement ENTRAIGUES

L. Lavoisier
Sauv. Ind. Environn. L.
Entraigues

F. JEAN
Saint-Sat' Environnement

U.P.E

ADECV

Riverains de TRÉVOUSE
P. Brosses

ARQUÈRE